

Paris, le 22 janvier 2024

Foncière Euris

Modalités de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée générale du 12 février 2024

La société Foncière Euris informe ses Actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 12 février 2024, à 9 heures, à l'Hôtel Marriott Champs-Elysées, 70-72 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, dans le cadre d'une procédure d'alerte initiée par ses Commissaires aux comptes conformément à l'article L. 234-1 et suivants du Code de commerce.

L'avis de convocation valant avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 22 janvier 2024 (bulletin n°10) et dans le support Actu-Juridique du même jour.

Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans cet avis.

Les informations et documents relatifs à cette Assemblée peuvent être consultés sur le site internet de la Société : <https://www.fonciere-euris.fr>

L'ensemble des documents et renseignements concernant cette Assemblée sont tenus à la disposition des Actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Contact presse :

PLEAD

Étienne Dubanchet +33 6 62 70 09 43 etienne.dubanchet@plead.fr